

1858

Rapport sur l'administration et la
situation des affaires de la ville de Hal
(Brabant) présenté au Conseil communal
en exécution de l'art 70 de la loi communale
du 30 Mars 1836, en séance publique du
4 février ~~Janvier~~ 1859.

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous présenter
conformément à l'art. 70 de la loi communale
notre rapport annuel relatif à l'administra-
tion et la situation des affaires de la commune
à l'égard desquelles nous n'avons rencontré
aucune question importante soulevée depuis
notre dernier rapport.

Poids et mesures.

Les nouveaux poids et mesures sont
généralement en usage en notre ville.

La municipalité et les employés des
accises exercent une surveillance constante
sur ces objets.

Si cette année encore quelques contraventions
ont été constatées, elles ne peuvent être
attribuées qu'à l'ignorance des assujettis
des nouvelles dispositions intervenues
sur la matière.

Le Maire

Etat civil & population

Les registres de l'Etat civil sont bien et exactement tenus par le Secrétaire de la ville qui n'a touché jusqu'ici aucune rémunération pour cette besogne importante et délicate.

1858.

Le mouvement de l'Etat civil de 1858 présente le résultat suivant :

268.

Naissances

254

136 & 132

dont 137 masculines et 117 féminines.

172

Décès

161,

170-95.

dont 84 masculins & 77 féminins.

18.

(Dans ce nombre ne sont point compris 16 enfants présentés sans vie.

64.

Il y a eu 60 mariages et 4 légitimations d'enfants.

Aucun divorce n'a été prononcé.

1857

Comparativement à 1856, il y a eu 17 naissances et 6 mariages en plus et 23 décès en moins.

228

Le nombre des habitants qui ont quitté la ville s'est élevé à 213 et celui de ceux qui

133

sont venus s'y fixer est de 184.

1858.

7598

7609.

La population qui était de 7544 habitants au 1^{er} Janvier 1857 était de 7598 à l'époque correspondante de 1858 ; de sorte qu'il y a augmentation de 54 âmes en 1857.

Il n'existe aucun Coutuaire en cette ville.

Sections.

25 juillet 1859
19 + 5 1859.

Les diverses listes Electorales ont été révisées, régulièrement à l'époque déterminée par la loi, sans qu'il soit survenu la moindre réclamation sur leur formation.

en 1859
272.

Le nombre des électeurs communaux pour 1857 était de 274 et celui de 1858 de 276, or, deux en plus.

16
178

Le nombre des électeurs provinciaux était de 183 en 1857; en 1858 de 187, donc 4 en plus.

167

Celui des électeurs pour les Chambres législatives s'est élevé en 1857 à 175 et à 174 en 1858, ainsi un en moins.

Depuis l'élection générale du 27 8 1857 aucune nouvelle élection n'a eu lieu.

Le Collège des Bourgmestre et Echevins est au complet, tandis qu'une place de Conseiller communal est vacante par le décès de Monsieur Emmanuel Decoster.

Administration Communale & Personnel.

6

Pendant l'exercice écoulé le Conseil s'est trouvé en nombre pour délibérer, à chaque convocation, moins une fois.

Nous

Nous engageons M^{rs} les Conseillers
indistinctement à vouloir prendre part,
autant que possible, à toutes les délibérations
du Corps Communal.

L'Administration n'a rencontré
aucun obstacle dans l'accomplissement
de sa mission.

Les affaires ont été expédiées régulièrement.
A cette fin votre Collège continue à tenir
deux Séances par Semaine les Mardis
et Samedis, outre qu'il s'assemble chaque
fois que les intérêts de la Commune
l'exigent.

Les fonctionnaires de la ville continuent
à s'acquitter de leurs devoirs à notre
satisfaction.

Conseil Provincial.

La ville et le Canton de Hal continuent
à être honorablement représentés au
Conseil provincial par M^r Le Docteur
Mussche de cette ville et M^r Wittouck
Bourgmestre de Lembeux St Pierre.

Situation financière & Comptabilité

Les charges de la ville augmentent
toujours, tandis que ses ressources
restent

restent à peu près les mêmes. Il en résulte donc, Messieurs, que les finances de la ville continuent à se trouver dans une situation, qu'il s'agira d'améliorer successivement.

Notre Collège se trouve toujours dans l'impérieuse nécessité de vous proposer pour 1859 le maintien de la taxe personnelle Supplémentaire de 3000 francs, les finances de la ville ne pouvant rester au dépourvu, alors que nous avons à construire de nouveaux locaux pour l'École moyenne; que nous aurons à achever les travaux de restauration de notre Hôtel de ville et à commencer la restauration de notre belle et gothique Eglise.

La part de la ville dans les frais de réparation, à l'Eglise étant de 16,250 francs, vous aurez, Messieurs, à porter au budget de 1859, la 2^e annuité s'élevant à 1100 francs.

Le Compte de la ville de l'exercice 1857 a été approuvé par vous, comme suit.

1858.	Les recettes à	27,021. 20.
38,897. 20.	Les dépenses à	26,363. 47.
31.593. 83.	et l'excédant à	657. 73.
7303. 37		

La Caisse Communale continue à être vérifiée trimestriellement par M^r L. Burgmestre.

Aliénations, échanges, contentieux.

Pendant l'exercice écoulé, il n'y a eu ni échange

échange, ni vente, ni acquisition de biens
immeubles.

L'administration n'a intenté, ni on n'en
a intenté aucun procès pendant cet exercice.

Elle a été assez heureux de pouvoir
réduire de moitié les honoraires dus à
M^r l'Avocat de Laville dans l'affaire
Cappellemans & Dabouth.

Bâtiments Communaux

Les travaux de restauration de notre
hôtel de ville ont été repris. Nous avons
fait exécuter les travaux de plâtrage et
de plafonnage du petit escalier ayant sa
sortie dans la cour de l'hôtel de ville.

Il ne reste plus à entreprendre que
le renouvellement intégral de la toiture
et la restauration de la façade principale
travaux évalués à six mille francs, par
l'Architecte provincial.

Un subside provincial de 1750 francs nous
a été promis pour cet objet.

Monsieur le Ministre de l'intérieur est
également disposé à nous accorder un
pareil subside.

Les travaux urgents de la restauration
de notre belle église pourront être bientôt
entamés.

176
Gen. 2200
Ville 2200
Pr. 5000
9400

Le rapport des Membres du Bureau de Bienfaisance étant approuvé, nous avons invité cette administration à présenter des candidats pour son renouvellement intégral.

Les premiers subsides votés pour cet objet par la province, la ville et le conseil de fabrique ou l'église ont été réalisés.

Quant au Gouvernement, il ne peut prendre aucun engagement, en ce moment.

Bureau de Bienfaisance & Salubrité publique

Le personnel du bureau de Bienfaisance est au complet; cependant M. J. B. Gallendaerts, a donné sa démission.

Nous continuons à constater avec satisfaction que M. M. les Membres du Bureau de Bienfaisance continuent à remplir leurs pénibles et ingrates fonctions avec un zèle digne d'éloge. #

La constatation des besoins des pauvres continue à se faire à domicile, tandis que la distribution des secours se fait en conséquence.

Aucune maladie épidémique n'a fait apparition en notre ville dans le courant de cet exercice.

L'état sanitaire y est très satisfaisant, grâce, sans doute, aux mesures hygiéniques que l'autorité communale continue à prendre de concert avec la commission médicale locale.

M. M. Vauvenschuys, Massche & Marim,

Vaccin

Vaccinateurs communaux, se sont livrés à leurs opérations aux époques déterminées, mais nous avons constaté avec regret, que les parents n'ont pas fait preuve d'une entière bonne volonté pour soumettre leurs enfants aux vaccinations.

Les Mesieurs, tant aussi les Médecins des pauvres, s'acquittent de leurs devoirs avec un louable désintéressement.

L'administration continue à faire observer scrupuleusement les règlements locaux concernant le balayage des rues et des places publiques.

Toutes les mesures voulues ont été prises par notre Collège, pour faire disparaître de la voie publique, les dépôts de matières corrompues ou répandant des odeurs infectes, qui pouvaient nuire à l'air; pour faciliter l'écoulement des eaux dans les rues, ainsi que pour éviter les incendies.

Le nombre des indigents secourus par le Bureau de Bienfaisance est resté à peu près le même qu'en 1857.

La situation financière du bureau de Bienfaisance s'améliore insensiblement: le compte de l'exercice 1856 offrait encore

un

1800

un déficit de 453 fr. 12 Centimes, tandis que celui de 1857, accuse un excédant de $\text{fr. } 2056.24$.

Pour aider à l'érection d'une maison d'orphelins et d'enfants abandonnés, le Bureau de Bienfaisance, avec votre assentiment, a eu l'heureuse idée de convertir en obligations sur l'Etat un capital de $\text{fr. } 12,200.00$, destiné à l'établissement de cette institution.

Cette opération présente cet avantage que le Bureau des Susdit jouira d'un intérêt annuel de $4\frac{1}{2}\%$ pour, tandis qu'en laissant ces fonds à la Caisse d'épargne, il ne recevrait que 3 pour.

1859

19.256.63

Le Budget du Bureau de Bienfaisance de l'exercice 1858 a été arrêté par vous, M^{rs}, tant en recettes qu'en dépenses, à la somme de 17,093 francs, 36 Centimes,

Les titres de propriété sont en parfait état de conservation.

Les immeubles sont bien régis et administrés; ils sont aussi avantageusement loués et affermés par actes publics.

Les titres et bordereaux de rentes sont renouvelés en temps opportun.

Les plantations sont convenablement entretenues & soignées.

Le nombre des indigents secourus pendant

Chiver

Hiver 1857. 1858 S'étend à 1978.

Hôpital.

Cet asile du pauvre est complètement organisé.

Pendant l'exercice 1858, 47 personnes y ont été admises; 28 en sont sorties guéries ou rétablies; 13. sont décédées et 6 restaient en traitement au 31 (Décembre).

Le personnel de la Commission administrative de l'hôpital n'étant plus au complet et le mandat des Membres restants étant expiré, votre Collège a cru de son devoir d'inviter la dite Commission à présenter ses candidats pour son renouvellement intégral.

Messieurs Vandenschuerck & Mussche, Médecins de l'hôpital, continuent à exercer les pénibles fonctions avec zèle et dévouement. Sous ce rapport, comme sous beaucoup d'autres, ils ont, acquis de nouveaux titres à ^{votre} sincère gratitude.

Infirmes.

Nous comptons en cette ville ^{cinq} ~~deux~~ aveugles et ^{deux} ~~un~~ sourds-muets; leur âge avancé ne permet plus de songer à leur instruction.

Dix enfants de la Patrie et trois enfants abandonnés sont placés en nourrice en

Cette

villes et ses banlieues. — Ceux d'entre'eux
qui ont l'âge requis participent aux
bienfaits de l'instruction gratuite.

Mendicité.

L'autorité communale continue à donner
ses ordres pour l'extirpation de la mendicité.

Culte.

Les relations de l'administration avec
les Ministres du Culte continuent à être
d'un caractère conciliant.

1878

Un double du Comptes de 1857 a été
déposé aux archives communales.

Instruction primaire & moyenne.

Les quatre écoles communales sont fréquentées
par 796 élèves des deux sexes, dont 631 indigents.

L'enseignement y est donné d'après les
méthodes prescrites par le Gouvernement.

1857

La dépense de ces écoles s'élève pour 1858
à 4557 fr, dans quelle somme la ville
continue à contribuer pour 1800 francs. et le
Bureau de Bienfaisance pour 600 francs.

Le Surplus est couvert par des subsides
accordés par l'Etat et la province.

La position financière de la ville devenant
précaire, nous formons ici la demande qu'il
plaise au Gouvernement et à la Province

de

(De nous accorder les Subsidés nécessaires en 1859.

Oltre les institutions de la ville, il existe encore trois écoles primaires privées fréquentées par 264 élèves, ainsi que quatre écoles communales dont deux en ville et deux dans les hameaux détachés.

Notre école moyenne est fréquentée par 173 élèves, savoir :

Section préparatoire	121
première année d'étude	34
deuxième année d'étude	18
3 ^e " "	"
Total	<u>173</u>

L'année dernière le nombre des élèves n'était que de 166, il y a par conséquent une différence en plus de 7 élèves.

La distribution solennelle des prix a eu lieu le 26 août 1858, dans le local du Casino, en présence de la Magistrature, du bureau administratif et du Clergé.

Les examens publics qui ont précédé cette Solennité a prouvé encore et ce à notre grande satisfaction que le Corps professoral est resté à la hauteur de

Son honorable mission, et que tous les professeurs,
sans distinction, ont rivalisé de zèle et de
dévouement dans l'accomplissement de leur
mandat, tant pour la prospérité de l'institution,
que pour le bien-être moral & intellectuel
des élèves.

Le Gouvernement nous accorde un
subside annuel de 4000 francs.

En présence de la pénurie de la caisse
communale, nous nourrissons l'espoir que
Messieurs le Ministre de l'Intérieur daignera
accorder à la ville par cette somme en 1859.

La ville possède encore les bâtiments
affectés à l'usage de l'instruction, tels qu'ils
ont été mentionnés dans nos rapports
antérieurs.

Les travaux d'agrandissement de l'Ecole
communale N° 2 au hameau d'Escheubert
sont entièrement terminés; le nouveau local
a reçu sa destination.

3371-12 Le Gouvernement insiste énergiquement
sur la construction de nouveaux locaux
pour l'école moyenne.

Si jusqu'ici, Messieurs, cette grave
et importante affaire n'a pas été
vigoureusement entreprise, vous savez
qu'on ne peut l'attribuer qu'au manque
de

de ressources locales.

L'incontestable utilité d'une salle
d'asile ayant été reconnue, nous vous
proposons, M^{rs}, de voter encore une
allocation pour son erection.

Art de guérir.

Il n'est pas à notre connaissance que
des empiriques se livrent à l'exercice
de l'art de guérir.

Depuis notre dernier rapport aucun
changement n'est survenu dans le
personnel occupant de l'art de guérir.

Aucune épidémie n'a sévi en
cette ville.

L'Artiste vétérinaire du Gouvernement,
résidant à Kal, continue à remplir
ses fonctions avec assiduité.

Police, Gardes Champêtres.

La Gendarmerie continue à faire
preuve de beaucoup d'activité dans
l'accomplissement de ses devoirs.

La police locale exige l'exhibition
des passeports des étrangers qui
fréquentent la ville.

Les règlements de la chasse sont bien observés;

une

~~une seule contravention, sur la matière a été
constatée sur la matière pendant l'exercice
écoulé.~~

Les agents de la police locale ont constaté
29 délits; 21 contraventions; 3 accidents d'un
suicide.

L'exécution des règlements leur a été
sévérement recommandée.

La police locale secourde le Ministère
public dans la recherche des coupables
chaque fois que l'occasion se présente.

Le Commissaire de police, atteint
depuis plus de deux ans d'une pneumonie
chronique, n'a pu remplir que faiblement
ses fonctions.

Malgré nos pressantes recommandations
et notwithstanding nos admonitions sévères et
répétées la conduite des Gardes Champêtres
a laissé à désirer.

Nous sommes bien décidés, Messieurs,
à prendre des mesures énergiques contre
ceux d'entre eux qui, dorénavant, montrant
de la négligence dans l'accomplissement
de leurs devoirs.

Prisons.

La prison de passage et le cachot communal
se trouvent dans des locaux sains & sûrs.

quelques

Quelques menues réparations y ont encore
été faites par la ville.

Grand Voirie, Voirie Vicinale

Les plans d'alignements de la grande
voirie dans la traversée de la ville continuent
à recevoir leur entière exécution.

Votre Collège a continué, dans la
mesure de ses moyens, les travaux
d'assainissement public.

Le pavage des rues a été relevé
dans toute la ville, où le besoin s'en
faisait sentir. De nouveaux regards
d'égout à air coupé ont été établis.

Des pissoirs publics ont été placés
à différents endroits.

un nouvel aqueduc a été construit
dans la rue dite Volpe Street.

Des travaux de pavage ont été exécutés
au fondel, où une porte a été placée
à l'issue de la Senne.

Le rempart des arches qui est l'unique
chemin qui, en cas d'inondation, conduit
à la Station du chemin de fer, a été
entièrement pavé.

L'exécution de ces travaux a contribué

puissamment à l'assainissement des divers
quartiers de la ville.

La voirie vicinale a été convenablement
entretenu par tout.

La répartition a été couverte par la
perception de cinq centimes additionnels
sur les trois bases de la contribution directe,
en exécution de la loi du 10 Avril 1841.

Les travaux de pontage ont été interrompus
en 1858 au chemin de grande communication
de hat à Oudekerke, au hameau de
Bredrecht, à cause que la direction du
chemin doit être rectifiée et que
l'Administration a rencontré des difficultés
pour l'acquisition du terrain à cet effet.

Les pompes publiques de ville continuent
à être entretenues avec soin, de sorte que
l'eau potable se distribue toujours saine
et abondante dans tous les quartiers
de la ville.

Depuis deux ans la visite d'eau
potable s'est faite seule au hameau
d'Escheburch, mais pour y remédier,
vous savez, Messieurs, que vous avez
décidé en principe que deux pompes
publiques seront construites dans ce
hameau

hamreau populeux.

Pendant cet exercice il a été accordé 6 permissions pour bâtir ou reconstruire le long de la grande voirie et trois pour plantations.

On a accordé également 10 autorisations pour bâtir ou reconstruire et cinq permissions pour planter le long de la voirie vicinale.

Aucune contravention, ad art 40 & 7 de la loi Communale du 30 Mars 1836 n'a été constatée.

Il n'existe aucun plan d'alignement pour les constructions le long de la voirie urbaine ou vicinale.

Le territoire de cette commune est dépourvu de carrières.

Pompes à incendie.

La ville possède toujours ses trois pompes à incendie avec le matériel nécessaire; elles se trouvent en bon état et fonctionnent parfaitement bien, ainsi que nous l'avons constaté par différents essais.

Aucun incendie n'a eu lieu en cette ville

ville pendant l'année 1858.

Milice nationale

Quatre-vingt & un miliciens ont concouru au tirage au sort en 1858, dont 19 ont été appelés à l'activité. — 346 a été le dernier numéro appelé.

La Garde civique

La Garde civique est inactive en cette ville.

Chemin de grande communication ponts &c.

Les travaux de pavage ont été interrompus en 1858 au chemin de grande communication de Hal à Audenaerde, au hameau de Pécourt à cause que la direction du chemin doit être rectifiée et que l'Administration a rencontré des difficultés pour l'acquisition du terrain à ce nécessaire.

Et la province
Le chemin a été fort bien entretenu. —
L'Etat nous a accordé en 1858 ^{chacun} un subsid
de francs 654. 4, tandis que celui de la p
province s'élève à \$

Le pavage devant être continué en 1859
nous espérons que la Province et l'Etat

continueront

Continueront à nous accorder de nouveaux
Subsides, en égard aux sacrifices
Considérables que la ville s'est imposés
et ne cess. de s'imposer encore pour
l'amélioration de ses communications
vicinales. &c.

Nous attendons l'achèvement du parage
du dit Chemin, pour vous saisir du
projet d'établir un droit de barrière et
de rendre applicable à ce chemin les
lois et règlements en vigueur en matière
de grande voirie.

Pour faciliter l'accès de la station
du chemin de fer en cette ville et en vue de
prévenir les accidents, il est de la plus
grande urgence que le Gouvernement
vaille enfin élargir le pont sur le pont
Canal de Charleroi, aux abords de la
Station; et suffirait de construire unique-
ment un trottoir en pierre de taille de chaque
côté du pont.

Pour le Surplus les ponts sont bien
entretenus.

La ville ne possède aucun droit de
chaussage.

Chemin de fer.

Le Service du chemin de fer qui traverse le territoire de cette ville continue à se faire régulièrement, néanmoins nous formons le vœu qu'il plaise à Monsieur le Ministre des Travaux publics de faire arrêter tous les convois indistinctement à notre station qui est d'une importance fort considérable pour le Trésor public.

Travaux réclamés pour préserver la ville des inondations auxquelles elle est toujours exposée.

La pensée seule des Désastres occasionnés à notre ville par le Cataclysme du mois d'Aout 1850 nous font encore frémir.

Nous devons donc insister avec énergie auprès du Gouvernement et des autorités provinciales pour qu'ils fassent enfin exécuter le plus prochainement possible les Travaux ~~de~~ désignés ci. après, pour soustraire notre population à de nouveaux malheurs :

A Le redressement du lit de la Sienne immédiatement en amont & en aval du pont-canal;

- B. Un Syphon de décharge à côté de ce pont;
C. La construction, dans chaque biez du
Canal de Charleroi, d'un trop-plein en
maçonnerie, pour éviter la rupture des
digues que nous avons tout à redouter;
D. et l'élargissement du déversoir du
moulin de Lisingen, le cours de l'Isenne
y étant complètement obstrué.

Agriculture.

Le produit du froment et du seigle peut
être comparé à celui d'une bonne récolte
ordinaire.

L'avoine ayant souffert de la sécheresse
n'a donné que les $\frac{3}{4}$ environ d'une récolte.

Quant aux pommes de terre, leur produit
peut être considéré comme celui d'une
année ordinaire.

Les fermiers de cette localité n'élèvent des
chevaux que pour leur propre usage.

Leurs juments, de la race du pays, ne
sont saillies, sauf quelques exceptions,
que par des étalons de la même espèce,
approuvés par la Commission instituée.

quelques fermiers ont aussi recouru aux
taureaux étrangers pour l'amélioration
de leurs bestiaux.

Les possesseurs de moutons n'ont de
béliers que de la race du Pays, cependant
les Sieurs Vannolsen, frères, Distillateurs,
possédant un troupeau de moutons de
Leicester.

Industrie, Commerce, foires & marchés.

Aucun changement n'étant survenu
relativement à l'industrie, au commerce
et aux foires et marchés, nous croyons
inutile de répéter nos renseignements
antérieurs.

C'est toujours avec une vive satisfaction
que nous pouvons vous annoncer que
jamais nos marchés n'ont été aussi
prosperes que cette année.

Messageries.

Nos messageries, nombreuses autrefois,
sont réduites à deux, qui font un service

Journalier

Journal de Hal à Lughien & vice-versa
Les règlements de police concernant
cette branche du service public sont
convenablement observés.

Nous terminons, Messieurs, en vous
présentant le projet du budget communal
pour l'exercice 1859, à la formation
duquel nous vous prions, ^{Messieurs,} de vouloir bien
apporter votre sérieuse attention.

Ceci fait en séance du collège,
à Hal, ce 22 janvier 1859.

Le Bourgmestre & Scherme
Mussche

J. D. M.